

Donner envie de lire Un monde sans Copyright

Il y a quelques semaines encore, évoquer la disparition de l'euro était totalement impensable. Ce serait, nous disait-on, le chaos absolu. Cela n'a rien certes rien à voir mais plutôt que d'essayer lentement, [péniblement](#), de modifier le [droit d'auteur](#) pourquoi ne pas envisager purement et simplement sa suppression ?



C'est la thèse radicale du framabook que nous avons publié [en mai dernier](#) et dont nous vous proposons ci-dessous quelques extraits de l'introduction.

Le titre exact est **Un monde sans copyright... et sans monopoles** et les auteurs sont les néerlandais Joost Smiers (professeur de science politique à l'École Supérieure des Arts d'Utrecht) et Marieke van Schijndel (directrice du Musée Catharijne Couvent à Utrecht).

Il est disponible [en ligne](#) ou dans notre boutique [EnVenteLibre](#) pour 10 €^[1].

À l'heure où Cory Doctorow nous [parle](#) d'une « guerre du Copyright » prémisses à une éventuelle [guerre](#) totale, il n'est peut-être pas si délirant que cela d'étudier aussi cette option.

Extrait de l'introduction

Joost Smiers et Marieke van Schijndel – Amsterdam / Utrecht,

janvier 2011

Licence Creative Commons Zero

Le droit d'auteur confère aux auteurs le contrôle exclusif sur l'exploitation d'un grand nombre de créations artistiques. Souvent, ce ne sont pas les auteurs qui détiennent ces droits, mais de gigantesques entreprises à but culturel. Elles ne gèrent pas seulement la production, mais aussi la distribution et le marketing d'une vaste proportion de films, musiques, pièces de théâtre, feuilletons, créations issues des arts visuels et du design. Cela leur donne une grande marge de manœuvre pour décider de ce que l'on voit, entend ou lit, dans quel cadre, et, par-dessus tout, de ce que l'on ne peut pas voir, lire ou entendre.

Naturellement, les choses pourraient atteindre un stade où la numérisation permettra de réorganiser ce paysage hautement contrôlé et sur-financé. Cependant, on ne peut en être sûr. Partout dans le monde, la quantité d'argent investi dans les industries du divertissement est phénoménale. La culture est le nec plus ultra pour faire du profit. Il n'y a pas de raison d'espérer, pour le moment, un quelconque renoncement à la domination du marché de la part des géants culturels, que ce soit dans le vieux monde matériel ou dans le monde numérique.

Nous devons trouver le bon bouton pour sonner l'alerte. Lorsqu'un nombre limité de conglomérats contrôle la majorité de notre espace de communication culturelle, cela a de quoi ébranler la démocratie.

La liberté de communiquer pour tous et les droits de chacun à participer à la vie culturelle de sa société, comme le promeut la Déclaration universelle des droits de l'homme, peuvent se trouver dilués au seul profit de quelques dirigeants d'entreprises ou d'investisseurs et des programmes idéologiques et économiques qu'ils mettent en œuvre.

Nous sommes convaincus que ce choix n'est pas une fatalité.

Néanmoins, s'il est possible de créer un terrain commun, le droit d'auteur présente selon nous un obstacle.

Corrélativement, nous avons remarqué que les bestsellers, blockbusters et stars des grosses entreprises culturelles ont un effet défavorable. Ils dominent le marché à un tel point qu'il y a peu de place pour les œuvres de nombreux autres artistes poussés à la marge, là où il est difficile pour le public de découvrir leur existence.

Dans le premier chapitre, nous analyserons les inconvénients du droit d'auteur qui rendent illusoire l'idée d'y placer davantage d'espérances.

Comme nous ne sommes pas les seuls à être conscients que cet instrument est devenu problématique, nous consacrerons le second chapitre aux mouvements qui tentent de remettre le droit d'auteur sur la bonne voie. Or, bien que nous soyons impressionnés par les arguments et les efforts de ceux qui essaient de trouver une alternative, nous sentons qu'une approche plus fondamentale, plus radicale, nous aidera plus tard, au XXI^e siècle.

C'est ce que nous exposerons dans le chapitre 3. Nous nous efforcerons alors de créer un terrain commun pour les très nombreux entrepreneurs du monde culturel, y compris les artistes. En effet, d'après notre analyse, il n'y a plus aucune place sur ce terrain de jeu ni pour le droit d'auteur ni pour les entreprises qui dominent d'une manière ou d'une autre les marchés culturels.

Voici nos prévisions :

- Sans la protection de l'investissement du droit d'auteur, il ne sera plus rentable de faire de gigantesques dépenses dans les blockbusters, les bestsellers et les vedettes. Ils ne seront alors plus en mesure de dominer les marchés.
- Les conditions du marché qui permettent l'apport

financier à destination de la production, de la distribution ou du marketing, n'existeront plus.

- Dès lors, notre héritage passé et présent d'expression culturelle, les biens communs de la créativité artistique et de la connaissance, ne seront plus privatisés.

Le marché sera alors tellement ouvert que de très nombreux artistes, sans être dérangés par les « géants » du monde culturel, seront capables de communiquer avec le public et de vendre plus facilement leurs œuvres. Dans le même temps, ce public ne sera plus saturé de marketing et sera capable de suivre ses propres goûts, de faire des choix culturels dans une plus grande liberté.

Ainsi, par de courtes études de cas, le chapitre 4 montrera comment nos propositions peuvent atteindre leurs buts.

Nous sommes conscients de proposer là d'importants bouleversements. Parfois, cette pensée a de quoi rendre nerveux. Nous voulons diviser les flux financiers des segments majeurs de nos économies nationales et de l'économie globale – ce que sont les secteurs culturels – en portions bien plus petites.

Cela impliquera une restructuration du capital d'une portée incommensurable et quasiment sans précédent. En conséquence, les industries culturelles, dans lesquelles les chiffres d'affaires atteignent des milliards de dollars, seront totalement bouleversées.

Nous n'avons guère de prédécesseurs ayant visé aussi systématiquement à construire des conditions de marché totalement novatrices pour le champ culturel, ou du moins à poser les fondations théoriques de cette construction.

Aussi, nous fûmes agréablement surpris de lire dans le New York Times, le 6 juin 2008, les propos de Paul Krugman, Prix Nobel d'économie :

« Octet par octet, tout ce qui peut être numérisé sera numérisé, rendant la propriété intellectuelle toujours plus facile à copier et toujours plus difficile à vendre au-delà d'un prix symbolique. Et nous devons trouver les modèles d'entreprises et les modèles économiques qui prennent cette réalité en compte. »

Élaborer et proposer ces nouveaux modèles d'entreprise et d'économie est précisément ce que nous faisons dans ce livre.

Notes

[1] Crédit photo : [OpenSourceWay](#) (Creative Commons By-Sa)